



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.3/EM.11/1
18 septembre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

COMMISSION DES ENTREPRISES, DE LA FACILITATION
DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Réunion d'experts sur les relations entre les PME
et les sociétés transnationales en vue de promouvoir
la compétitivité des PME

Genève, 27-29 novembre 2000
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Élection du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Relations entre les PME et les sociétés transnationales en vue de promouvoir la compétitivité des PME
4. Adoption des recommandations ou conclusions de la Réunion

II. ANNOTATIONS

Point I - Élection du bureau

1. Conformément à l'usage, les participants devraient élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2 - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. La Réunion dispose de trois jours ouvrables. Il est donc suggéré que la première séance plénière, le 27 novembre, soit consacrée aux questions de procédure (points 1 et 2) et à la présentation du point 3. Les séances ultérieures seront consacrées à un examen détaillé du point 3. La dernière séance plénière, l'après-midi du 29 novembre, portera sur le point 4 - Adoption des recommandations ou conclusions de la Réunion.

3. Le secrétariat établira un calendrier indicatif des séances, qui sera distribué le premier jour de la Réunion.

Point 3 - Relations entre les PME et les sociétés transnationales en vue de promouvoir la compétitivité des PME

4. Le mandat de la Réunion découle du Plan d'action de Bangkok adopté à la dixième session de la Conférence. Il y est notamment demandé à la CNUCED de "rassembler et analyser des données sur les meilleures pratiques nationales encourageant le développement des entreprises et ... [d'] étudier les liens entre sociétés transnationales et PME" (Plan d'action de Bangkok, par. 119). À l'occasion de consultations avec les États membres à Genève en mars 2000, il a été décidé de convoquer une réunion d'experts sur "les relations entre les PME et les sociétés transnationales en vue de promouvoir la compétitivité des PME".

5. La mondialisation et la libéralisation économiques conduisent les sociétés transnationales à revoir leurs relations avec leurs fournisseurs et à remplacer de simples formes d'intégration par des réseaux plus complexes et multiformes. Si les pays en développement veulent attirer des IED, il faut que leurs PME répondent aux conditions d'intégration dans ces réseaux de fournisseurs. Les experts examineront l'évolution récente des relations entre PME et sociétés transnationales du point de vue de la compétitivité des industries locales.

6. Une note thématique sur le renforcement de la compétitivité des PME à travers leurs relations avec les sociétés transnationales (TD/B/COM.3/EM.11/2) a été établie à partir d'un rapport de consultant commandé par le secrétariat de la CNUCED. On y trouvera un rappel des divers types de relations pouvant exister entre les sociétés transnationales et les PME et leur intérêt du point de vue de la compétitivité des PME, ainsi que des conditions nécessaires à la création de telles relations. On y trouvera également une brève description des meilleures pratiques en la matière, auxquelles un atelier a récemment été consacré qui traitait, à partir de 26 études de cas concernant l'Asie, de la modernisation technologique et de l'amélioration de la gestion des PME à travers leurs liens avec les sociétés transnationales. Il en ressort que la meilleure façon de promouvoir la compétitivité des PME est, notamment, de faciliter l'accès de ces entreprises aux centres d'innovation et de conseil des sociétés transnationales, de détacher auprès d'elles du personnel des sociétés transnationales, et de réaliser un certain nombre

d'activités telles que programmes d'encadrement et de formation, modernisation progressive des capacités technologiques et productives, soutien et encadrement de centres nationaux de perfectionnement des compétences, information sur les tendances du marché, et appui financier ou mesures visant à faciliter les prêts bancaires. Pour que s'instaurent des relations mutuellement bénéfiques entre PME et sociétés transnationales, il faut notamment que les PME possèdent les compétences technologiques nécessaires à une production de qualité et à un processus d'innovation continue, qu'elles soient capables de faire face à la pression concurrentielle, qu'elles aient la volonté de réussir, qu'elles aient confiance en l'avenir et qu'elles soient financièrement bien gérées. Enfin, la note contient des recommandations sur les mesures à prendre pour instaurer des relations mutuellement profitables entre les PME et les sociétés transnationales.

Point 4 - Adoption des recommandations ou conclusions de la Réunion

7. Les experts adopteront des recommandations ou des conclusions, et le Président souhaitera peut-être aussi présenter son propre résumé des débats. Le rapport final sera établi sous l'autorité du Président après la clôture de la Réunion et sera soumis à la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement.
